

DEPARTEMENT DU TARN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

**NOMBRE DE MEMBRES****SEANCE DU 5 décembre 2024**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	27

**L'an deux mille vingt-quatre et le 5 décembre**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 29 novembre 2024

**Présents** : ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, FOGLIARINO Patrice, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, VEYRIES Laurent.

Date d'Affichage : 29 novembre 2024

**Absents excusés (pouvoirs) :**

DAVID Laurent donne pouvoir à ROBERT Florence  
MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony  
ORIOU Clarisse donne pouvoir à DE OLIVEIRA Katy  
TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

N° 61-2024

**Secrétaire** : ROBERT Florence**Finances – Régularisation des amortissements antérieurs**

Le travail de mise à jour de l'actif de la collectivité, engagé en 2023, a été poursuivi afin de fiabiliser les dotations aux amortissements et assurer la conformité de ce document avec l'inventaire tenu par les services du Trésor public.

Une rectification peut être effectuée par prélèvement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » conformément à l'avis du 18 octobre 2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics relatif au changement de méthodes comptables,

changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs. Cette démarche se traduit par une opération d'ordre non budgétaire. Il est précisé que le compte évoqué est créditeur de 13 771 497,95 €, la rectification est donc possible en 2024.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver les écritures non budgétaires dans les comptes du comptable public afin de régulariser la situation selon les modalités reprises dans le tableau ci-dessous :

Auxiliaire	Comptes auxiliaires	Situation comptable avant correction en date du 22/11/2024	DEBIT	CREDIT	Situation comptable après correction
Divers	2802	88 460,13 €	903,76 €	- €	87 556,37 €
Divers	28031	18 732,80 €	323,20 €	- €	18 409,60 €
2020000022	28031	18 409,60 €	4 393,60 €	- €	14 016 €
2018-2041513-01	28041513	22 995 €	4 599 €	- €	18 396 €
Divers	28121	6 326,02 €	5 393,70 €	- €	932,32 €
2013-01	28121	932,32 €	932,32 €	- €	- €
Divers	28128	29 104,43 €	19 220,98 €	- €	9 883,45 €
2021000074	28128	9 883,45 €	4 051,44 €	- €	5 832,01 €
2010-10	28128	5 832,01 €	1 046,70 €	- €	4 785,31 €
2017000016	28128	4 785,31 €	4 785,31 €	- €	- €
Divers	281318	30 790,40 €	25 182,92 €	- €	5 607,48 €
1962-021	281318	5 607,48 €	703,48 €	- €	4 904 €
2014000023	281318	4 904 €	4 904 €	- €	- €
Divers	28138	45 108,10 €	7 220,07 €	- €	37 888,03 €
2010-000034	28138	37 888,03 €	16 192,11 €	- €	- €
2012-03	28138		18 706,70 €	- €	
2015000017	28138		1 494,26 €	- €	
2015000020	28138		1 494,96 €	- €	
Divers	28151	57 754,80 €	29 601,28 €	- €	28 153,52 €
2021000092	28151	28 153,52 €	28 153,52 €	- €	- €
Divers	281561	1 080 958,95 €	16 123,32 €	- €	1 064 835,63 €
Divers	2815731	164 270,50 €	5 375 €	- €	158 895,50 €
Divers	28158	286 606,01 €	13 959,57 €	- €	272 646,44 €
Divers	281828	194 315,23 €	5 256,84 €	- €	189 058,39 €
201500006-2182	281828	189 058,39 €	- €	1 277,65 €	190 336,04 €
Divers	281848	8 549,52 €	20 €	- €	8 529,52 €
Divers	28188	200 710,97 €	19 365,25 €	- €	181 345,72 €
	1068	13 771 497,95 €		238 125,64 €	14 009 623,59 €

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT



Le Maire,

Maryline LHERM



*Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.*